

DELIBERATIONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURS

Séance du 11 Septembre 2023
(N° 230911 - 07)

FINANCES LOCALES – Locations de salle – nouveau tarif

Exposé de Madame Lydie LEROY – Conseillère municipale déléguée.

En ce **Lundi 11 Septembre 2023 à 19h00**, le Conseil Municipal de la Commune de COURS, se réunit, en session ordinaire, à la salle du Magnolia de Pont Trambouze – commune de Cours.

M. le Maire procède à l'appel des conseillers, soit :
21 présents, 8 absents, 8 procurations, soit 29 votants sur vingt-neuf membres en exercice.

M DULAC Christian est désigné secrétaire de séance.

Il est rappelé la délibération en date du 03 novembre 2021, par laquelle le conseil municipal a uniformisé les tarifs existant sur les trois Communes déléguées, par une délibération unique.

Il est rappelé la délibération en date du 08 mars 2022, par laquelle le conseil municipal a créé un tarif d'utilisation de la salle municipale et de l'orangerie au forfait pour les activités sportives non associative.

Il est rappelé la délibération en date du 08 novembre 2022 qui modifie le forfait fluide, qui crée un tarif pour le boulodrome pour les locations en période hivernale par un club extérieur, qui limite la location du Château de La Fargette du 1^{er} mai au 30 septembre et qui fixe le tarif funéraires pour la salle du Magnolia

Il est rappelé la délibération en date du 13 décembre 2022 qui fixe un tarif préférentiel pour le service d'éducation spéciale et de soins à domicile pour les jeunes enfants victimes de handicap : forfait de 200 € pour la période d'utilisation permettant de couvrir au moins les frais de chauffage de la salle du DOJO.

Il est rappelé la délibération en date du 04 avril 2023 qui crée un nouveau tarif pour la mise à disposition de deux arcades du boulodrome une fois par semaine avec un forfait annuel de 150 €.

La commune fait face à de plus en plus de demandes pour des activités sportives ou de loisirs et toutes les salles sont déjà bien occupées.

Afin de répondre à une demande de location de salle pour des cours de danse à La Ville, il est proposé de créer un nouveau tarif pour la salle Borgnat. Il s'agit d'un forfait activités sportives non associatives pour 4h par semaine de septembre à juin avec le chauffage compris au tarif de 500,00 €. Il est aussi proposé un tarif à l'heure pour cette même salle pour des activités sportives occasionnelles, au tarif de 50 € de l'heure chauffage compris. Si les salles sont utilisées une semaine sur deux les tarifs seront divisés par deux.

Aussi les tarifs suivants sont proposés :

	Tarifs	Cautions
COURS LA VILLE		
Salle des sports Paul Vallier		
Associations locales	Gratuit	
Salle du Dojo pour 4 mois	200,00 €	
Associations extérieures - 1/2 journée	320,00 €	2 000,00 €
Associations extérieures - journée	400,00 €	
Podium	250,00 €	
Salle de l'Orangerie		
Week end	100,00 €	
Associations locales	Gratuit	
Forfait fluide (gratuit pour les associations)	60,00 €	1 000,00 €
Réservation commerciale (pour une séance de 2h)	50,00 €	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	320,00 €	

DELIBERATIONS

Forfait activités sportives non associatives 4h/semaine de septembre à juin chauffage compris	500,00 €	
Forfait activités sportives non associatives 4h ½ semaine de septembre à juin chauffage compris	250,00 €	
Funérailles	Gratuit	
Funérailles hors commune	120,00 €	
Salle Municipale (Rue du Commerce)		
Week end	400,00 €	
Associations locales	Gratuit	
Arbre de Noël des écoles, Expositions à but non lucratif, Assemblée Générale	Gratuit	
Forfait fluide (gratuit pour les associations)	100,00 €	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	400,00 €	2 000,00 €
Forfait activités sportives non associatives 4h/semaine de septembre à juin chauffage compris	1 400,00 €	
Forfait activités sportives non associatives 4h ½ semaine de septembre à juin chauffage compris	700,00 €	
Funérailles hors commune	120,00 €	
Salle du Château de La Fargette du 1^{er} mai au 30 septembre uniquement		
Week end	200,00 €	
Associations locales	Gratuit	
Arbre de Noël des écoles, Expositions à but non lucratif, Assemblée Générale	Gratuit	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	200,00 €	2 000,00 €
Réservation commerciale (pour une séance de 2h)	100,00 €	
Hors week-end : tarif journalier	150,00 €	
Funérailles	Gratuit	
Funérailles hors commune	120,00 €	
Salle Emilien Michoux		
Associations locales	Gratuit	
Forfait fluide (gratuit pour les associations)	60,00 €	
Associations extérieures à la commune samedi et dimanche	300,00 €	2 000,00 €
Associations extérieures samedi ou dimanche	200,00 €	
Associations extérieures tarif journalier hors week end	180,00 €	
Salle polyvalente de La Ville		
Associations locales	Gratuit	
Arbre de Noël des écoles, Expositions à but non lucratif, Assemblée Générale	Gratuit	
Week-end : salle 1 ou 3 (97 m ²)	200,00 €	
Week-end : salle 2 (163 m ²)	300,00 €	
Week-end : salle 1+2 (260 m ²)	380,00 €	2 000,00 €
Week-end : salle 1+2+3 (357 m ²)	470,00 €	
Forfait fluide (gratuit pour les associations)	100,00 €	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	400,00 €	
Funérailles (salle 1 ou 3)	Gratuit	
Funérailles hors commune	120,00 €	
Salle Borgnat		
Associations locales	Gratuit	
Week-end	90,00 €	1 000,00 €
Forfait activités sportives non associatives 4h/semaine de septembre à juin	500,00 €	

DELIBERATIONS

chauffage compris		
Forfait activités sportives non associatives 4h ½ semaine de septembre à juin chauffage compris	250,00 €	
Forfait activités sportives non associatives à l'heure chauffage compris	50,00 €	
Forfait fluide (gratuit pour les associations)	60,00 €	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	120,00 €	
Mairie Annexe		
Associations locales, Permanences de services publics	Gratuit	
Réservation commerciale (pour 1/2 journée)	20,00 €	
Boulodrome- Pétaquodrome		
Associations locales	Gratuit	
Forfait mise à disposition pour AMAP annuel	150,00 €	
Forfait annuel pour une association extérieur de boules ou de pétanques	400,00 €	1 000,00 €
Forfait pour la saison hivernale pour une association extérieure de boules ou de pétanques	200,00 €	
PONT TRAMBOUZE		
Salle de basket "Alfred Setzer"		
(locations extérieures uniquement juillet/août)		
Associations locales	Gratuit	
Associations extérieures	300,00 €	
Particuliers	300,00 €	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	400,00 €	2 000,00 €
Forfait fluide (gratuit pour les associations)	60,00 €	
Réservation commerciale (pour 1 journée)	500,00 €	
Salle annexe "Alfred Setzer"		
(locations extérieures après vérification du calendrier associatif)		
Associations locales	Gratuit	
Associations extérieures	100,00 €	
Particuliers	100,00 €	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	360,00 €	1 000,00 €
Forfait fluide (gratuit pour les associations)	60,00 €	
Réservation commerciale (pour 1 mois)	150,00 €	
Salle du Magnolia		
Associations locales	Gratuit	
Arbre de Noël des écoles, Expositions à but non lucratif, Assemblée Générale	Gratuit	
Week-end	380,00 €	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	400,00 €	2 000,00 €
Forfait fluide (gratuit pour les associations)	100,00 €	
Tarif journalier (hors week-end)	180,00 €	
Funérailles	Gratuit	
Funérailles hors commune	120,00 €	
Salle des Etamines		
Associations locales	Gratuit	
Associations extérieures	200,00 €	
Particuliers	90,00 €	
Forfait fluide (gratuit pour les associations)	60,00 €	1 000,00 €
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	120,00 €	
Funérailles	Gratuit	
Funérailles hors commune	120,00 €	

DELIBERATIONS

THEL			
Salle des fêtes	Associations locales	Gratuit	2 000,00 €
	Week-end	250,00 €	
	Forfait fluide (gratuit pour les associations)	100,00 €	
	Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	400,00 €	
	Funérailles	Gratuit	
	Funérailles hors commune	120,00 €	
Salle de la Guillaumette	Associations locales	Gratuit	1 000,00 €
	Week-end	90,00 €	
	Forfait fluide (gratuit pour les associations)	60,00 €	
	Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	200,00 €	
	Funérailles	Gratuit	
	Funérailles hors commune	120,00 €	

Après discussion,

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs de location de salle tels que présentés.

Délibération certifiée exécutoire
Sous la responsabilité du Maire
Compte tenu de sa transmission Préfecture le 14/09/2023
Et de sa publication le 14/09/2023

Délibéré le 11 Septembre 2023,
Le Maire,
Patrice VERCHERE

Le Secrétaire de Séance,

